

Saisine intersyndicale contre le plafonnement des jours des non permanents

La CGT, la CFDT et le SNJ ont décidé de déposer une saisine pour demander l'arrêt du plafonnement à 80 et 120 jours de la collaboration annuelle des non permanents à France Télévisions. Cette décision de la direction est choquante. Elle frappe les salariés les plus fragiles et entraîne une désorganisation d'un grand nombre de services.

Au moment où la question du recours immodéré au CDD pour combler des besoins pé-

rennes et permanents est posée au plus haut niveau de l'Etat, France Télévisions se distingue une nouvelle fois par ses pratiques socialement et humainement condamnables.

Ci dessous une sélection de témoignages reçus par notre syndicat suite à la décision de la direction d'appliquer sa mesure inique et qui illustrent le choc ressenti par les salariés.

“

Mail reçu par un CDD : « Vous avez dépassé votre seuil de jours de travail autorisé. Nous ne pouvons plus collaborer avec vous jusqu'au 1er janvier. Merci. Au revoir. »

Témoignage d'une CDD : « Trois contrats annulés aujourd'hui en Languedoc Roussillon car j'ai apparemment dépassé mon quota de jours... »

Mail reçu par un CDD : « Hello ! Paris resserre les boulons apparemment, Nous n'avons pas pu faire des dérogations là alors que d'habitude ils les passent sans problème. »

Témoignage d'un CDD : « A ma connaissance : Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne les seuils sont appliqués et les dérogations systématiquement refusées par la RH. En Bourgogne et en Franche Comté les seuils sont appliqués mais des dérogations peuvent être données; ils doivent aussi demander une dérogation au dessus des 120 jours (même si j'imagine que ce n'est pas refusé). Dans les trois cas je parle bien de CDD venus avant 2018. »

Témoignage d'un CDD : « Je viens d'avoir un coup de fil de ma DRH. Tu as dépassé ton seuil de carence, tu étais en dérogation sur le dernier contrat. Je ne peux pas te reprendre d'ici la fin de l'année. En fait tu ne peux plus travailler à France Télévisions d'ici la fin de l'année. Désolée. Bon week-end. Amicalement »

Témoignage d'une CDD : « Le chef de centre vient de m'annuler un contrat car j'ai atteint les 80 jours. Il me dit qu'il va essayer de débloquer la situation mais que c'est très compliqué. »

Témoignage d'un CDD : Je suis CDD depuis septembre 2017. Auparavant j'ai passé deux ans en apprentissage. France télévisions m'a formé et promis de me faire travailler tant que je resterai loyal et efficace. Pendant plus de trois mois, planificateurs, rédacteurs en chef et collègues m'ont assuré : « les apprentis ne sont pas concernés, c'est pas possible. » Mais soudain, mes contrats sont annulés. 17 jours dans les dents : pour moi, près de 2000 euros. »

Paris, le 17 octobre 2018

Vous trouverez ci-dessous le courrier de la saisine adressé ce jour à la DRH.

M. Arnaud Lesaunier,
Directeur général délégué
aux ressources humaines et à l'organisation
de France Télévisions
7, Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15

Paris, le 17 octobre 2018

Objet : Saisine sur la situation des non permanents

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, les syndicats signataires vous demandent d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer la question du seuil de jours de collaboration des CDD et CDDU.

Non aux seuils de jours pour les personnels précaires

La direction a décidé de plafonner les collaborations annuelles à 80 jours pour les CDDU (intermittents) et 120 jours pour les CDD classiques depuis le 1er janvier 2018 !

Alors que la fin de l'année approche, bon nombre de collègues CDD, intermittents ou occasionnels, ont atteint ces seuils. Des dérogations étaient possibles jusqu'alors mais la direction a décidé de supprimer toutes les autorisations de dérogations jusqu'à la fin de l'année. Les refus de contrats se multiplient alors que beaucoup étaient déjà planifiés jusque fin décembre, lissage de l'activité oblige. De nombreux collègues se retrouvent ainsi brutalement sans travail ce qui est inacceptable.

Les planificateurs et leurs assistant·e·s, mis devant le fait accompli sont maintenant dans une grande difficulté pour trouver de nouveaux CDD. Une politique de l'emploi absurde qui va même jusqu'à autoriser l'immatriculation de nouveaux CDD pour pallier l'absence de ceux qui font pourtant déjà l'affaire. La gestion des absences est ainsi rendue problématique et risque de le devenir plus encore avec les congés de fin d'année. Tout le monde fait donc les frais de cette politique désastreuse.

Les syndicats signataires de cette saisine demandent donc à la direction :

- De supprimer ce dispositif de seuil à 80 jours pour les intermittents et 120 jours pour les CDD occasionnels.
- L'ouverture d'une négociation sur la requalification des salariés précaires.

Pour ces raisons, nous vous demandons de nous recevoir de façon urgente, conformément à l'accord sur le dialogue social.

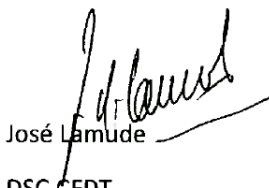
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT



Marc Chauvelot,
DSC CGT

Pour la CFDT



José Lamude
DSC CFDT

Pour le SNJ



Raoul Advocat,
DSC SNJ